



Résiliation de contrat panneau publicitaire

Par lio38150, le 19/06/2014 à 08:16

Bonjour,
en 2013 j'ai acheter un an de publicité sur les panneau 4X3 au bord d'une route ce contrat était signer pour 1 an renouvelable par tacite reconduction.

aujourd'hui je suis dans une situation de peut être fermer mon local donc 1 mois avant la date anniversaire j'ai envoyer une lettre de résiliation du contrat.

la société me répond qu'il faut que je continu a payer pendant au moins 3 mois après la date anniversaire alors que qu'a partir de la date anniversaire ils ont coller une grande bande sur le panneau marquer "emplacement a louer"

qu'en est il vis a vis de la loi chatel au sujet des résiliations de contrat avec renouvellement par tacite reconduction

Qu'en pensez vous

Cordialement.